

Le jugement attendu dans un mois

Lundi 1^{er} octobre, le syndicat CGT multiprofessionnel de la plateforme chimique de Roussillon était appelé à comparaître au tribunal administratif d'appel de Lyon.

Après la reconnaissance en janvier 2018 du classement Amiante de la plateforme chimique de Roussillon (38), ouvrant droit à la cessation anticipée d'activité dans la fabrication, le flocage et le calorifugeage, le ministère du travail ainsi que la société Rhodia-Opérations avaient fait appel de cette décision.

Lundi 1^{er} octobre, le tribunal administratif d'Appel de Lyon a donc appelé à comparaître, d'une part le syndicat CGT multiprofessionnel de la plateforme ainsi que l'association CAPER (Comité Action, Prévenir Et Réparer pour



Le syndicat CGT de la plateforme était appelé au tribunal administratif d'appel de Lyon.

les victimes de l'amiante et des maladies professionnelles) et d'autre part la société rhodia-Opérations ainsi que le ministère du travail.

Avec l'association Caper Nord-Isère, nous rappelons que 350 personnes

sur la région Roussillonnaise ont une maladie professionnelle, dont 90 de l'amiante et 116 personnes issues de la plateforme, sont déjà décédées de ce cancer de l'amiante.

Au regard des nombreux morts dû à l'amiante, sur

la plateforme, le syndicat de plateforme de Roussillon a délégué des représentants en salle d'audience ce lundi matin, pour protester contre la remise en cause de ce décret.

Le jugement est mis en délibéré pour 4 semaines.